# Le peuple valdôtain

1 • **L'Union Valdôtaine,** Mouvement politique qui se rattache aux principes du Fédéralisme global, a comme finalité d'assurer l'épanouissement du caractère ethnique et linguistique du peuple valdôtain ; d'en servir les intérêts culturels, politiques, sociaux et économiques ; de favoriser la coopération entre les communautés ethniques. 2 • **L'Union Valdôtaine** s'engage à réaliser la souveraineté politique du Val d'Aoste par les voies démocratiques afin de seconder l'aspiration du peuple à l'autogouvernement dans le cadre d'une Europe unie des Peuples.

**29 JUILLET 2010** • 0,40 euros • Poste Italiane S.p.A. – Spedizione in A.P. D.L. 353/2003 (conv. in L. 27/02/2004 n° 46) art. 1 comma 1 DCB – AOSTE • LVII année • N. 18108 **30**

www.unionvaldotaine.org
www.lepeuplevaldotain.it


EDITORIAL

## *Travailler sur le Mouvement*

**Ego Perron**

Nous venons de terminer une longue campagne électorale, celle des municipales, qui a énormément engagé notre Mouvement, ses organes, ses structures, ses hommes et ses élus à tous les niveaux. Nous avons surmonté, en remportant les élections, une belle épreuve qui a testé notre organisation, notre capacité de réaction, notre enracinement sur le territoire, notre force de proposition et d'élaboration d'idées, sans oublier notre capacité et notre force politique.

Il est temps de repenser avec tranquillité et sérénité, loin des périodes électorales, à l'organisation et à la présence dans la société valdôtaine du Mouvement. Il est temps de penser, en impliquant notre base, si notre organisation est suffisamment forte et si elle répond aux exigences du territoire et des citoyens.

Nous devrons y réfléchir vraiment et nous pencher sur cette question.

Notre Mouvement prétend être et est le Mouvement des Valdôtains, le Mouvement qui incarne et qui représente, même à l'extérieur la Vallée d'Aoste, et par conséquent, notre organisation doit être à la hauteur de cette tâche.

Nous devrons reprendre en profondeur les rapports avec les sections et leur président respectif. Penser continuellement à des idées afin de donner de nouvelles motivations et des raisons pour adhérer à l'Union Valdôtaine.

Nous devons reprendre notre force de proposition, proposer des idées sur lesquelles discuter et lancer un débat, qui est le véritable rôle et la vraie caractéristique du Mouvement.

A l'avenir, nous devrons imaginer un processus et un travail au sein desquels tous les unionistes se sentent engagés en leur permettant d'y participer.

Nous devons travailler à la construction d'un mouvement encore plus fort. Encore plus représentatif de notre société et encore plus présent dans le contexte italien et européen en renforçant davantage nos rapports avec les peuples frères.

Il y a beaucoup de choses à faire et toutes les idées, les suggestions, même les critiques, sont, de ma part, très bien acceptées car, tous ensemble, nous devons travailler à la construction d'une Union Valdôtaine plus forte.

Ce travail est dans l'intérêt de la Vallée d'Aoste et tous les Valdôtains, notamment les unionistes, sont appelés à y contribuer.

… » *fin de citation*

lcaveri@gmail.com

*«Une civilisation se construit par l'apport successif de générations prenant appui l'une sur l'autre comme les pierres d'un édifice»*

**André Frossard**

*Il faut être digne de notre morceau de mur*

Semaine de relief international pour notre région

# Le Val d'Aoste entre Russie et Etats-Unis

**Une semaine internationale pour la Vallée d'Aoste.** En effet, ces jours-ci notre région a été au centre du panorama politique mondial.

Vendredi 23 juillet dernier, au Breuil de Valtournenche, est arrivé le président russe Dmitri Medvedev, qui dans la vallée du Cervin a voulu se prendre une petite pause loin du travail qu'il est en train d'accomplir au Kremlin.

Après avoir rencontré, à Milan, Silvio Berlusconi, Medvedev est arrivé à Valtournenche où il a été reçu par le syndic de la commune Domenico Chatillard et par le président de la Région Augusto Rollandin.

Et c'est toujours Rollandin, le lendemain, qui a accompagné le président russe lors de la visite de l'"Exposition - Concours de l'artisanat valdôtain de tradition" place Chanoux. Pendant la visite, Medvedev a parlé également de la possibilité d'une collaboration entre le Val d'Aoste et la Russie pour la réalisation des structures hivernales à Sochi, localité située sur la mer Noire qui en 2014 organisera les Jeux Olympiques.

Le président Medvedev a continué sa visite dans le chef-lieu régional, et pendant l'après-midi a également visité le château de Fénis et le Fort de Bard. Medvedev et son entourage sont repartis pour la Russie dans la soirée de dimanche, tout en ne parvenant pas à faire du ski au Plateau Rosa à cause du vent.

Mercredi 21 juillet, le président Rollandin avait également rencontré, au Palais régional, le Consul général des Etats-Unis à Milan Carol Perez. Pendant la visite, le président Rollandin a illustré les particularités économiques du Val d'Aoste, et le Consul a été positivement touché par le fait que le Val d'Aoste utilise les ressources renouvelables pour produire un taux important d'énergie, ce qui en fait l'une des régions "vertes" «*allant dans le sens de la politique de la "green economy" soutenue par l'Administration du président Barack Obama*», a dit Carol Perez.

Nouvelles du Sénat

# Transports publics et justicialisme

**Antonio Fosson**

On a longuement parlé cette semaine au Sénat de la privatisation de la Tirrenia, société de transports maritimes publics vers les îles de la Sardaigne et de la Sicile.

Comme pour beaucoup d'autres services publics, la gestion de la société Tirrenia et de la sicilienne Siremar est fortement passive et le Gouvernement veut s'en débarrasser en la vendant à des sociétés privés, alors que les Régions concernées ne veulent pas l'acheter en raison du bilan passif assez lourd que la gestion comporte.

Il est évident que certaines administrations publiques n'ont pas su administrer avec sagesse et rigueur (mais une réelle et libre gouvernance du secteur de la part de n'importe quel CDA est-elle possible?) en sachant que par la suite, en fin de recours, les dettes étaient aplanies par l'Etat en faisant aussi – comme dans le cas de la Tirrenia – des investissements coûteux et ratés. Cependant dans la discussion sur la vente des ferrys, le problème du transport public vers des Régions et des espaces moins développés économiquement reste à résoudre et où ces services ne sont sûrement pas rémunérés ou soutenus pendant la saison creuse au cours de laquelle ces moyens de transport sont uniquement utilisés par les habitants des îles. Mais les résidents qui habitent les deux grandes îles sont cependant 6,7 millions. Et ceux-ci ne peuvent être ultérieurement pénalisés par l'élimination d'un service public de transports, au moyen d'une privatisation qui résoudrait un bilan passif avec une augmentation des coûts des passages nécessaires pour les liaisons avec le "continent".

Je pense que le problème du transport public des îles n'est pas très différent de celui que vivent les pays alpins : ce sont des services fondamentaux mais, pour ceux qui les gèrent, peu lucratifs. Et le domaine public ne peut pas se soustraire à cette nouvelle tâche en rendant encore plus difficile la comparaison avec les grandes villes. En outre, parmi les nombreuses interventions, il semblerait que le moment n'est pas le plus opportun pour vendre la Tirrenia en raison de la grave période de crise que nous vivons. Il était préférable de proposer des concessions et des aides – pendant encore

SUITE PAGE 2

## NOUVELLES EN BREF

**MATURITÉ : 679 REÇUS ET 6 RECALÉS AU VAL D'AOSTE**

En Vallée d'Aoste, 679 étudiants ont été reçus à l'examen de maturité et 6 ont été recalés. Les données qui concernent aussi bien les candidats internes que les externes – ont été diffusées par la Surintendance aux Ecoles de l'Administration régionale.

Parmi les recalés, trois étudiants étaient inscrits à l'Institut Normal Maria Adelaide d'Aoste, un autre à l'Institution de Technique commerciale et pour Géomètres d'Aoste, et les deux derniers à l'Institut industriel et professionnel de Verrès. 38,1% des reçus a obtenu une évaluation comprise entre 61 et 70 centièmes, 34% entre 71 et 80, 15,9% entre 81 et 90, 3,09% entre 91 et 99 ; en outre, 6,7% a pris le minimum (60) et 1,9% le maximum (100).

Le pourcentage de 100 le plus haut a été enregistré au Lycée classique et artistique (6,7%) et à l'Institut agricole régional (5%). Au contraire, le plus grand pourcentage de 60 concerne l'Institut industriel et professionnel de Verrès (11,1%) et le Lycée linguistique (13,3%).

**OBIETTIVO LAVORO NEWS : L'EMPLOI DES HANDICAPÉS ET DES PERSONNES DÉFAVORISÉES**

Obiettivo Lavoro News, la revue sur l'emploi cofinancée par le Fonds Social Européen, illustre les aides adressées aux entreprises pour l'embauche de personnes handicapées ou défavorisées, prévues par le Plan Triennal des politiques de l'emploi. Dans le Focus, l'approfondissement du projet Master des Talents de la Société Civile, promu par la Fondation Giovanni Goria en collaboration avec la Fondation CRT qui a ouvert un avis pour des bourses d'études sur la recherche scientifique dans le cadre de l'Environnement et du Paysage ; Sciences des Antiquités et Phylologique-Littéraires et du Spectacle ; Sciences Historiques et Philosophiques ; Sciences Pédagogiques et Psychologiques ; Sciences Juridiques ; Sciences Politiques et Sociologiques.

A souligner également dans les deux rubriques, le programme « UNV Intership Programme », financé par la Direction générale pour la Coopération et le Développement du Ministère des Affaires Etrangères et proposé par les United Nations Volunteers (UNV), qui offre aux jeunes diplômés la possibilité de faire un stage de douze mois dans des pays en voie de développement, et le prix organisé par la Comunità di Capodarco, à assigner aux meilleurs exemplaires de transmissions radiophoniques, de télévision, œuvres cinématographiques courtes racontant certains faits et vicissitudes de la population italienne et étrangère se disant « fragile », parce que « périphérique » ou « marginalisée ».

Les nouvelles offres d'emploi provenant des entreprises valdôtaines disponibles auprès des trois centres pour l'emploi sont présentes sur le site de l'Administration régionale www.regione.vda.it sous la rubrique emploi.

**HORAIRE ESTIVAL AU FORT DE BARD**

Comme de coutume pendant la saison estivale, l'Association Fort de Bard a décidé de prolonger l'horaire d'ouverture de la Forteresse et de ses espaces d'exposition.

En effet, jusqu'au dimanche 22 août, le Fort de Bard restera ouvert tous les jours, le lundi inclus, jour de fermeture habituel, avec un horaire prolongé de 10h00 à 19h30. Samedi 14 août un ultérieur prolongement d'horaire jusqu'à 22h00 est prévu à l'occasion de la mi-août et du spectacle de musique et jeux de lumières Au Clair du Fort.

Aperçu des décisions du Gouvernement régional

# Séance du vendredi 23 juillet 2010

**PRÉSIDENCE DE LA RÉGION**

Le Gouvernement a approuvé la convention entre la Région et la commune d'Aoste pour la réalisation et la gestion d'installations de vidéosurveillance territoriale dans la zone de la place Narbonne d'Aoste.

Il a ensuite décidé de diffuser des informations relatives au marché du travail, par le biais des médias radiophoniques, auprès des demandeurs d'emploi, des travailleurs inscrits sur les listes de mobilité ou au chômage technique, des sans-emploi et des personnes qui sont à la recherche d'une occupation.

**ÉDUCATION ET CULTURE**

L'Exécutif a adopté, au titre de l'année scolaire 2010/2011, les critères et les modalités d'octroi de subventions aux institutions scolaires, aux organismes, aux établissements, aux coopératives et aux organismes œuvrant dans le domaine des troubles spécifiques de l'apprentissage.

Des aides d'un montant global de 120.000 euros ont été accordées aux associations culturelles valdôtaines au titre de 2010.

**SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET POLITIQUES SOCIALES**

Sur la base de l'évaluation de la commission compétente, le Gouvernement a donné son feu vert au financement de quatre projets d'auto-organisation familiale présentés aux termes de la délibération du Gouvernement régional n° 1878/2007 et a engagé à cet effet la somme de 6.700 euros.

L'Exécutif a fixé le pourcentage d'intervention de l'Administration régionale relatif à l'octroi d'aides économiques aux mineurs résidant en Vallée d'Aoste hébergés dans des institutions ou des collèges pendant l'année scolaire 2010/2011.

Il a ensuite confié à un sujet n'appartenant pas à l'Administration la fourniture du service d'accompagnement, d'insertion et d'assistance destiné aux personnes handicapées, au titre de la période allant du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2014.

**TOURISME, SPORTS, COMMERCE ET TRANSPORTS**

Conformément à la loi régionale n° 6 de 2001, le Gouvernement a établi les conditions minimales à respecter pour la reconnaissance des opérateurs touristiques.

Ces conditions seront examinées par la commission du Conseil compétente qui exprimera son avis en la matière.

Le classement définitif des initiatives présentées en 2010 pour le financement des actions visant le développement du ski de fond a été approuvé.

## MANIFESTATIONS

**SAMEDI 31 JUILLET 2010**

**AOSTE:** Fête de l'Arc d'Auguste
**BARD:** Musicastelle
**CHATILLON:** Saveurs en musique
**COGNE**: En vagabondant dans le vallon du Grauson
**COURMAYEUR**: Fête patronale d'Entrèves
**DONNAS**: Fête patronale
**GABY**: Eté musical
**GIGNOD:** Alpages ouverts
**GRESSONEY-SAINT-JEAN:** Spectacle
**ISSIME:** Soirée rock
**LA MAGDELEINE:** Fables dans le bois
**MORGEX:** Morgex SportivaMente
**PILA:** Fables dans le bois
**PONT-SAINT-MARTIN:** Fables dans le bois
**SAINT-NICOLAS:** Veillà
**SAINT-RHEMY-EN-BOSSES:** « Marcià di Rantavalue »
**SAINT-VINCENT:** Promenade des saveurs valdôtaines – Veillà de Moron – Animation pour enfants
**VALSAVARENCHE:** Enfants en VTT
**VALTOURNENCHE:** Fables dans le bois
**VILLENEUVE:** Championnats italiens absolus de Canoë et Kayak

**DIMANCHE 1ER AOÛT 2010**

**VALSAVARENCHE:** Excursion aux alpages; Chanter en Paradis – Rassemblement de Chœurs
**MORGEX:** XXVIIIe Foire de la Valdigne

**LUNDI 2 AOÛT 2010**

**AOSTE:** Théâtre et Lumières

**JEUDI 5 AOÛT 2010**

**CHAMPORCHER :** Fête de la Vierge des neiges
**OYACE:** Fête de la Vierge des neiges
**NUS:** Fête de la Vierge des neiges

**VENDREDI 6 AOÛT 2010**

**INTROD:** « Fiha di Pan Nir »

**SAMEDI 7 AOÛT 2010**

**ETROUBLES:** Veillà
**BRUSSON:** Eau, air, terre… feux
**COURMAYEUR:** Fête patronale du Villair
**VALSAVARENCHE:** « Fiha di Civet »
**CHAMPORCHER:** Fête du pain noir

**DIMANCHE 8 AOÛT 2010**

**AOSTE:** Petit marché Lo Tsaven
**ANTEY-SAINT-ANDRE:** Né dou Fromadzo
**OYACE:** Fête du pain noir
**FONTAINEMORE:** Concert du Chœur de Verrès

SUITE DE LA PAGE 1

## NOUVELLES DU SENAT

quelques années ! Et je m'y suis opposé pour cette raison.

L'Assemblée s'est ensuite occupée des autorisations de poursuite envers certains sénateurs accusés de délits. Ces requêtes ont été toutes refusées (y compris de ma part) parce que les éléments de poursuite contre les suspects étaient toujours peu précis et réfutables. On ne peut pas, cependant, ne pas souligner que dans les déclarations de l'opposition (PD mais surtout l'Italie des Valeurs) il y a un certain penchant à la suspicion et au justicialisme.

Comme cela se passe aussi hors du Parlement, la chasse à l'homme politique corrompu a recommencée et cette vague moralisatrice est en train de croître et d'agiter de nouveaux scénarios de complots.

Espérons que la politique, comme tous les autres milieux, sera assainie et que la question morale soit posée au centre du débat.

Mais les jugements sommaires qui arrivent avant que les preuves aient été recensées sont inacceptables, et aussi un justicialisme superficiel qui pense éliminer les ennemis sans jamais se placer dans une attitude de recherche de la vérité.

On ne peut pas mettre tout le monde dans le même panier, ni accuser tout de suite quelqu'un qui, après quelques années, sera complètement disculpé.

Nous avons déjà vécu une saison de ce genre mais qui n'a pas conduit à une société meilleure et surtout plus vertueuse ! Elle nous a seulement apporté de nouveaux empereurs après avoir tué ceux d'avant !

**Antonio Fosson**

Conformément aux dispositions de la loi n° 196 du 30 juin 2003, nous vous informons que les coordonnées de ceux qui reçoivent chez eux « Le Peuple Valdôtain » apparaissent dans la liste des adresses de l'Union Valdôtaine. Le titulaire du traitement est le Mouvement politique Union Valdôtaine, 29, av. des Maquisards - 11100 Aoste.

Nous vous informons également qu'aux termes de l'article 7 dudit décret il vous est possible de demander à tout moment la modification, la mise à jour ou l'effacement des données vous concernant, en écrivant simplement à

**Union Valdôtaine - 29, Av. des Maquisards - 11100 Aoste.**

**Le peuple valdôtain**

Hebdomadaire de l'U.V. et du groupe de l'U.V. au Conseil régional

**Editeur**
« Nouvelle Editrice Le Peuple » S.r.l.
27, 29 Av. des Maquisards
Aoste - Tél. 0165.234140
Fax 0165.261469
redaction@lepeuplevaldotain.com

*Directeur responsable*
**Giuseppe RIVOLIN**

**La page 8 est coordonnée par le Groupe U.V. du Conseil de la Vallée**

Enr. trib. d'Aoste n. 2 du 24-5-1954

TIPOGRAFIA DUC
16, Grand-Chemin - Saint-Christophe
Tél. 0165.23 68 88
Fax 0165.36 00 14
CCP 11739117

**IMPRIMÉ SUR PAPIER RECYCLÉ**

PUBLICITÉ s'adresser à
**MUSUMECI SPA**
97, loc. Amérique - 11020 Quart
Tél. 0165.76.12.06 - Fax 0165.76.11.12

**ABONNEMENTS :**
€ 25 Italie – € 30 Etranger

**TARIFFE INSERZIONE TARIFFE A MODULO**

CLIENTI LOCALI
• Commerciali : € 21,00 al modulo
• Occasionali : € 26,00 al modulo
• Finanziari, legali : € 31,00 al modulo

CLIENTI NAZIONALI
• Commerciali : € 26,00 al modulo
• Occasionali : € 36,00 al modulo
• Finanziari, legali : € 41,00 al modulo

**SCONTI PER INSERZIONI CONTINUATIVE**

**Questo periodico è iscritto all'Unione Stampa Periodica Italiana**

# La planta di senteucco a été posée dans le jardin de Michel Martinet

**Comme cela s'est déjà produit dans plusieurs Communes de notre Vallée,** la tradition chère aux Valdôtains de la planta di senteucco est également arrivée à Gressan : le samedi 24 juillet, dans l'après-midi et pendant la soirée, les gressaens, de nombreuses autorités régionales et communales et plusieurs amis ont célébré le nouveau premier citoyen du pays Michel Martinet et ont profité de cette occasion pour fêter encore une fois la victoire aux élections communales du mois de mai.
Dans le jardin de la maison du Syndic se dresse maintenant un arbre majestueux qui atteint une hauteur de presque 23 mètres et qui a à son sommet les drapeaux de la Région Autonome de la Vallée d'Aoste, de la République Italienne et de l'Union Européenne.

**D.F.**

Batailles des Reines à Etroubles

# La reprise des Combats sourit à Vipère

**Dimanche 25 juillet dernier a eu lieu le premier concours des « Batailles de Reines »** estival dans la belle arène d'Etroubles. Les nombreux spectateurs, grâce aussi aux bonnes conditions atmosphériques, ont pu assister à des combats très intéressants dès le début de la manifestation. Au total 132 bovines se sont confrontées, dont 45 pour la première catégorie, 50 pour la deuxième et enfin 37 pour la troisième.
La vache la plus lourde de la journée était « Vipère » d'Enrico Farinet d'Etroubles qui a remporté le titre de première catégorie.
Du côté des poids lourds s'est donc affirmée « Vipère » qui en finale a battu « Violetta » de Claudio Scalvino de La Salle, tandis qu'en demi-finale elle avait éliminé « Merleun » toujours d'Enrico Farinet, qui a placé une autre vache de son étable avec la défaite en demi-finale de « Guerra ».
En ce qui concerne la deuxième catégorie, victoire pour « Suisse » de Jean Antoine Maquignaz de Valtournenche qui a éliminé avant en demi-finale « Bimba » de Firmino Vial de Nus, et puis en finale « Sauvage » de Lino Jordan d'Etroubles. A la quatrième place s'est qualifiée « Surprise » de Nello Girod de Fontainemore. S'agissant de la catégorie des poids plumes, deux vaches du même éleveur, c'est-à-dire de Michele Bionaz de Brissogne ont obtenu les deux premières places. Il s'agit de « Souris » et de « Moreun ». Enfin, « Panthère » et « Pigalle », appartenant toutes les deux aux frères Avoyer de Saint-Rhémy-en-Bosses ont terminé leur parcours en demi-finale. Le deuxième rendez-vous estival avec les « Batailles de Reines » est fixé au dimanche 1er août dans le magnifique vallon de Vertosan (Avise).

## SAINT-VINCENT Sara Bordet est maintenant vice-syndic

# « Dans le signe de la continuité »

**Mot de passe : continuité.** En effet, pendant ce mois de juillet presque rien ne semble avoir changé au sein de l'Administration communale de Saint-Vincent. Sara Bordet, l'ancien syndic, est maintenant l'adjoint d'Adalberto Perosino, qui était quand même conseiller sortant.
Et la Junte aussi a été confirmée en bonne partie. A l'exception donc du nouveau visage de Maurizio Castiglioni (Instruction publique, Politiques Sociales, Culture), les autres Assesseurs sont tous les mêmes qu'en 2005 : Massimo Didò (Environnement, Territoire, Urbanisme), Pierluigi Marquis (Travaux publics, Mobilité) et Maura Susanna (Tourisme, Agriculture, Activités productives, Sports).
*« C'est une équipe qui veut continuer le travail qui avait démarré il y a cinq ans* – explique Sara Bordet, vice-syndic de cette Administration – *et il est plus que normal que les objectifs et les priorités de cette nouvelle Junte soient les mêmes que par le passé. On part du Casino, qui vient d'ouvrir une salle sur l'avenue du Piémont, et on continue dans le domaine des Thermes. A ce sujet, cet été l'établissement sera ouvert avec une sorte de transition avant que les travaux de réaménagement de la structure puissent partir. Au mois de septembre, nous espérons pouvoir donner le départ au chantier : du point de vue administratif, on vient d'approuver le projet définitif, et il ne reste que de donner notre consentement au projet exécutif. Durant ces premiers mois de travail* – conclut Sara Bordet – *les administrateurs ayant une plus longue expérience ont formé les autres ».*

A 27 kilomètres d'Aoste et avec une population inférieure à cinq mille habitants, **SAINT-VINCENT** est un des pays les plus importants de la région.
Le curé Jules Vuillermoz est le prêtre de la paroisse intitulée à saint Vincent (22 janvier).

## SAINT-RHÉMY-EN-BOSSES Une Junte jeune pour Jordan

# « Nous travaillerons pour le territoire »

**« La priorité, c'est le territoire : nous habitons** *dans une Commune de haute montagne, et l'aménagement de notre territoire est indispensable pour que la population puisse y rester ».*
La priorité de Corrado Jordan, qui le 23 mai dernier a été élu nouveau syndic de Saint-Rhémy-en-Bosses, est très claire. Et avec sa défense du territoire, il y a aussi *« la volonté de maintenir et de sauvegarder les structures publiques qui existent déjà à Bosses et à Saint-Rhémy, tout comme le fait de valoriser les activités qui permettent à notre petite communauté de survivre. Des activités de type commercial, mais social aussi ».*

En ce qui concerne les autres projets à long terme, la réorganisation du système hydrique est sûrement une priorité pour l'Administration Jordan.
*« Je voudrais* – dit encore le nouveau syndic Corrado Jordan – *que dans cinq ans, au moment de faire le bilan de notre Administration, nous puissions mettre sur la table des résultats positifs. Et je suis convaincu que la révision de tout le système de l'aqueduc et des égouts de la Commune serait un très bon premier pas dans ce sens ».*

**SAINT-RHÉMY-EN-BOSSES** est le village situé plus au Nord du Val d'Aoste : pays frontalier avec la Suisse, ce dernier compte une population de plus de 150 habitants, et également deux paroisses. La paroisse de saint Rhémy (1er octobre) et celle de saint Léonard (15 octobre), patron du bourg de Bosses. Le curé est Luciano Danna.

Font partie de la toute nouvelle Junte Jordan de Saint-Rhémy-en-Bosses le vice-syndic Simone Réal (Culture, Tourisme et Sports) et les assesseurs Alberto Ciabattoni (Travaux publics), Fabio Jacquin (Finances) et Ugo Jordan (Agriculture).

## SAINT-MARCEL La nouvelle Junte sous le signe de la continuité

# Au travail pour établir l'avenir du pays

**Après les élections communales du mois de mai,** le nouveau Conseil communal s'est déjà réuni deux fois : lors de la première séance, le vendredi 11 juin dernier, les compétences ont été assignées. Le syndic Roberto Crétier, qui vient d'être confirmé, et son adjoint Osvaldo Noussan, qui s'occupera de Travaux publics et d'Education, seront donc épaulés par Enrica Zublena, assesseur à la Culture et à l'Innovation, Corrado Lantelme, assesseur au Tourisme et au Territoire, et Jean Michel Solerte, assesseur aux Politiques sociales et juvéniles et aux Sports.

« *Pendant la dernière législature* – explique l'assesseur Corrado Lantelme – *nous avons travaillé pour bâtir l'avenir de notre pays, tout en parvenant à ne pas oublier les exigences quotidiennes de ses habitants et l'attention envers le territoire. A présent, nous voulons continuer sur cette route ».*
Corrado Lantelme met en évidence les projets concernant la rénovation de la partie basse de la Commune, la zone humide, le terrain sportif et l'accès à la Commune, ainsi que ceux impliquant les mines et la rénovation du château.
« *Nous sommes engagés* – continue Lantelme – *à travers la transformation de notre pays, pour son épanouissement et pour qu'il soit accessible à tout le monde, afin d'inciter les personnes à venir vivre ici et pour faire connaître davantage notre territoire ».*
A ce sujet, est attendue la variation substantielle générale d'adaptation du Plan d'urbanisme général au Plan territorial paysager, pour arriver, l'année prochaine, à son approbation définitive.

Les habitants de **SAINT-MARCEL**, qui se trouve à une dizaine de kilomètres de la ville d'Aoste, sont presque 1.250. Les saint-marçolins fêtent le 16 janvier leur patron saint Marcel, en compagnie de leur administrateur paroissial Rinaldo Venturini.

## SARRE Roberto Vallet encore à la tête de la Commune

# Une présence "rose" remarquée au sein du Conseil et de la Junte

**Une équipe renouvelée dans la continuité et caractérisée** par une présence féminine marquée : en effet, la nouvelle Junte qui collaborera avec le syndic Roberto Vallet et son adjoint Nelly Celesia dans l'administration de la Commune de Sarre compte en son sein deux femmes et 50% de nouveaux membres.
La Junte sera donc formée par Susanna Bozon, assesseur à l'Education, à la Culture et aux Politiques juvéniles, Ugo Comé, assesseur à la Santé et aux Politiques sociales, Ivan Gerbore, assesseur à l'Agriculture, à l'Artisanat et au Territoire, qui, après une période d'absence, sera nouvellement à la disposition du pays, Massimo Pepellin, assesseur au Tourisme, aux Transports, à l'Innovation et aux Sports, et Domenico Salvador, assesseur à la Mobilité et aux Réseaux technologiques.
« *Pendant les deux premiers Conseils communaux de cette nouvelle législature* – explique le premier citoyen – *nous avons approuvé des variations au budget qui nous permettrons de commencer d'importants projets* ». En effet, pendant les prochains mois seront assignées par adjudication trois œuvres remarquables, qui devraient ensuite commencer avant la fin de l'année : la réorganisation de l'aqueduc sur la partie haute du territoire, qui envisage des travaux impliquant également la partie basse, le réaménagement du lieu-dit Rovarey et, enfin, le commencement des procédures de reclassement du hameau Rovine.
« *L'Administration veut davantage impliquer les citoyens* – continue Roberto Vallet – *à travers les activités organisées par la Pro loco et par la bibliothèque communale. A ce propos, je voudrais souligner que, finalement, cet automne la bibliothèque sera transférée dans ses nouveaux locaux, situés sur les deux étages de l'ancienne maison communale* ».

Située à environ 5 kilomètres de la ville d'Aoste, la Commune de **SARRE** a sur son territoire deux parroisses, desservies par le curé Eliseo Gerbaz : celle de saint Maurice dans le pays principal et celle de saint- Eustache à Chesallet.

## VALTOURNENCHE Chatillard confirmé à la tête de la Commune

# Relancer le tourisme sans oublier l'agriculture et le territoire

**« Nous voulons travailler dans la continuité,** *en nous confrontant avec la population qui nous a exprimé sa confiance et en respectant la minorité qui doit jouer son rôle de contrôleur, sans malgré tout avoir une certaine influence sur nos décisions* ».

Ainsi Domenico Chatillard, confirmé à nouveau syndic de la Commune de Valtournenche, explique la conduite politique et administrative qui caractérisera la législature qui vient de commencer.
Lors de la première séance du Conseil communal, le jeudi 3 juin dernier, la nouvelle Junte a été formée : le premier citoyen ayant conservé pour lui-même les compétences en matière de Tourisme et de Sports et ayant assigné à son adjoint Deborah Camaschella les compétences dans le domaine des Services sociaux, de l'Education, de la Culture et de la Santé, la nouvelle équipe sera formée par Jean-Antoine Maquignaz, assesseur à l'Agriculture et à l'Environnement, Gianni Odisio, assesseur aux Finances et au Budget, Eugenio Torri, assesseur aux Travaux publics et aux Transports, et Luca Varvello, assesseur aux Activités productives, à l'Urbanisme et à l'Innovation.
« *Nous sommes une équipe unie* – commente Chatillard – *et nous nous sommes également beaucoup engagés à poursuivre des objectifs importants pour notre Commune, à savoir l'amélioration de notre pays et la relance du Breuil en tant que localité touristique, sans oublier des secteurs fondamentaux tels que l'agriculture et le territoire* ».
En particulier, pendant cette première période, l'Administration s'est beaucoup penchée sur la réalisation de deux parkings, l'un à Valtournenche et l'autre au Breuil, et sur le reclassement de la route d'accès au Breuil.
En outre, pour la saison d'été, l'Administration a envisagé un calendrier de manifestations proposant un certain nombre d'initiatives qui divertiront les nombreux touristes présents.

Avec en tout 2.213 habitants, **VALTOURNENCHE**, qui se trouve à une vingtaine de kilomètres de Châtillon, est la Commune la plus grande de la vallée homonyme. Les votornens fêtent le 17 janvier saint Antoine, le saint patron du pays, auquel est dédiée la paroisse desservie par le curé Paolo Papone.

## VALGRISENCHE Riccardo Moret est le nouveau syndic

# « Le barrage et l'environnement »

**La commune de Valgrisenche affrontera** pendant la prochaine période deux questions très importantes : la requalification du bourg et des différents hameaux de la Commune, et surtout le problème du barrage de Beauregard, qui dans les années à venir fera l'objet d'une série de travaux de rénovation.
*« C'est un moment important pour la communauté de Valgrisenche* – affirme le nouveau premier citoyen de la commune Riccardo Moret, qui avec son équipe de gouvernement a remporté, le 23 mai dernier, les élections – *parce que pendant les prochaines années, nous avons la possibilité de modifier l'aspect de notre Commune. Et c'est un enjeu sur lequel nous investirons tous nos efforts. Des fonds Fospi pour la mise en place des lignes électriques souterraines dans le bourg de Valgrisenche et pour la requalification de la zone sont déjà disponibles : et en ce qui concerne le barrage, mardi 3 août prochain, à 17h, une rencontre ouverte avec la population est prévue en présence du président de la Région Augusto Rollandin. Ce sera l'occasion de comprendre comment la morphologie de notre Commune changera au cours des années à venir* ».
Vendredi dernier, 23 juillet, une cérémonie pour l'emplacement de la "planta di senteucco" tout près de la maison du premier citoyen Riccardo Moret a été l'occasion de partager un moment de convivialité.
Y ont participé, au-delà des amis et des autorités régionales, les membres de la Junte : le vice-syndic Alessandro Bois et les assesseurs Felice Darbelley, Rinaldo Garin et Gabriele Moret.

Située dans l'une des vallées latérales de la région, **VALGRISENCHE** est une commune de 190 habitants qui fait partie de la Communauté de Montagne du Grand Paradis. Le curé de la paroisse de Saint-Grat (7 septembre) est Angelo Pellissier.

# NOUVELLE EDITRICE LE PEUPLE SRL

Codice fiscale 00557910072 – Partita iva 00557910072 - VIA DES MAQUISARDS 29 - 11100 AOSTA AO
Numero R.E.A 49415 - Registro Imprese di AO n. 00557910072 - Capitale Sociale euro 10.400,00 i.v.

# BILANCIO DI ESERCIZIO AL 31/12/2009

**Pubblicato ai sensi del D.L. 23/10/1996 convertito con legge 23/12/1996 n. 650 – Gli importi presenti sono espressi in euro**

| STATO PATRIMONIALE ATTIVO | 31/12/2009 | 31/12/2008 |
|---|---|---|
| **A) STATO PATRIMONIALE ATTIVO** | **0** | **0** |
| **B) IMMOBILIZZAZIONI** | | |
| **I) IMMOBILIZZAZIONI IMMATERIALI** | **0** | **0** |
| **II) IMMOBILIZZAZIONI MATERIALI** | | |
| 1) Immobilizzazioni materiali | 135.168 | 134.251 |
| 2) -F.do Ammort. immob. materiali | 130.618 - | 124.939 - |
| **II TOTALE IMMOBILIZZAZIONI MATERIALI** | **4.550** | **9.312** |
| **III) IMMOBILIZZAZIONI FINANZIARIE** | | |
| 1) Partecipazione in: | | |
| *c) altre imprese* | 515 | 515 |
| **1 TOTALE Partecipazione in:** | 515 | 515 |
| 3) Altri titoli (immob. finanziarie) | 103.000 | 103.000 |
| **III TOTALE IMMOBILIZZAZIONI FINANZIARIE** | 103.515 | 103.515 |
| **B TOTALE IMMOBILIZZAZIONI** | **108.065** | **112.827** |
| **C) ATTIVO CIRCOLANTE** | | |
| **I) RIMANENZE** | 0 | 0 |
| **II) CREDITI** (Attivo circolante): | | |
| *a) Crediti v/clienti entro es. successivo* | 10.363 | 46.398 |
| **1 TOTALE Esigibili entro esercizio** | 10.363 | 46.398 |
| 5) Altri (circ.): | | |
| *a) esigibili entro esercizio successivo* | 365.985 | 392.960 |
| **5 TOTALE Altri (circ.):** | 365.985 | 392.960 |
| **II TOTALE CREDITI (Attivo circolante):** | 376.348 | 439.358 |
| **III) ATTIVITÀ FINANZIARIE (non immobilizz.)** | 0 | 0 |
| **IV) DISPONIBILITÀ LIQUIDE** | | |
| 1) Depositi bancari e postali | 656.113 | 576.609 |
| 2) Denaro e valori in cassa | 20 | 103 |
| **IV TOTALE DISPONIBILITÀ LIQUIDE** | 656.133 | 576.712 |
| **C TOTALE ATTIVO CIRCOLANTE** | **1.032.481** | **1.016.070** |
| **D) RATEI E RISCONTI** | **26.415** | **34.336** |
| **TOTALE STATO PATRIMONIALE ATTIVO** | **1.166.961** | **1.163.233** |

| STATO PATRIMONIALE - PASSIVO | 31/12/2009 | 31/12/2008 |
|---|---|---|
| **A) PATRIMONIO NETTO** | | |
| **I) Capitale** | 10.400 | 10.400 |
| **II) Riserve da sovraprezzo delle azioni** | 0 | 0 |
| **III) Riserve di rivalutazione** | 0 | 0 |
| **IV) Riserva legale** | 2.895 | 2.895 |
| **V) Riserva statutarie** | 0 | 0 |
| **VI) Riserva per azioni proprie in portafoglio** | 0 | 0 |
| **VII) Altre riserve** | | |
| *c) Sopravv. attive* | 947.216 | 1.001.585 |
| **VII TOTALE Altre riserve** | 947.216 | 1.001.585 |
| **VIII) Utili (perdite -) portati a nuovo** | 55.473 | 55.473 |
| **IX) Utile (perdita -) dell'esercizio** | 216.056 - | 269.232 - |
| **A TOTALE PATRIMONIO NETTO** | **799.928** | **801.121** |
| **B) FONDI PER RISCHI E ONERI** | **0** | **0** |
| 2) Fondi per imposte, anche diff. | 277.102 | 276.344 |
| **B TOTALE FONDI PER RISCHI E ONERI** | **277.102** | **276.344** |
| **C) TRATTAMENTO FINE RAPPORTO LAVORO SUBORDINATO** | **30.357** | **36.330** |
| **D) DEBITI** | | |
| 1) Esigibili entro l'esercizio | 59.220 | 41.069 |
| 5) Acconti (da clienti) | | |
| *a) esigibili entro es. succ.* | 0 | 8.000 |
| **5 TOTALE Acconti (da clienti)** | 0 | 8.000 |
| **D TOTALE DEBITI** | **59.220** | **49.069** |
| **E) RATEI E RISCONTI** | **354** | **369** |
| **TOTALE STATO PATRIMONIALE - PASSIVO** | **1.166.961** | **1.163.233** |

| CONTI D' ORDINE | 31/12/2009 | 31/12/2008 |
|---|---|---|
| 2) Altre garanzie: | | |
| *d) favore di altri* | 89.583 | 134.375 |
| **2 TOTALE Altre garanzie:** | 89.583 | 134.375 |
| **1 TOTALE ALTRI CONTI D'ORDINE-RISCHI** | **89.583** | **134.375** |
| **TOTALE CONTI D' ORDINE** | **89.583** | **134.375** |

| CONTO ECONOMICO | 31/12/2009 | 31/12/2008 |
|---|---|---|
| **A) VALORE DELLA PRODUZIONE (attività ordinaria)** | | |
| **1) Ricavi vendite e prestazioni** | 198.086 | 206.791 |
| **5) Altri ricavi e proventi (attività ord.)** | | |
| *a) Altri ricavi* | 8.373 | 8.461 |
| **5 TOTALE Altri ricavi e proventi (attività ord.)** | 8.373 | 8.461 |
| **A TOTALE VALORE DELLA PRODUZIONE (attività ordinaria)** | **206.459** | **215.252** |
| **B) COSTI DELLA PRODUZIONE (attività ordinaria)** | | |
| **6) materie prime suss. cons. merci** | 171.610 | 161.735 |
| **7) servizi** | 71.793 | 68.903 |
| **8) per godimento di beni di terzi** | 81.626 | 86.041 |
| **9) per il personale:** | | |
| *a) salari e stipendi* | 83.197 | 91.839 |
| *b) oneri sociali* | 22.852 | 25.828 |
| *c) trattamento di fine rapporto* | 6.600 | 7.344 |
| **9 TOTALE per il personale:** | 112.649 | 125.011 |
| **10) ammortamenti e svalutazioni** | | |
| *a) ammort. immobilizz. immateriali* | 0 | 240 |
| *b) ammort. immobilizz. materiali* | 5.679 | 6.829 |
| **10 TOTALE ammortamenti e svalutazioni** | 5.679 | 7.069 |
| **14) oneri diversi di gestione** | 48.411 | 55.248 |
| **B TOTALE COSTI DELLA PRODUZIONE (attività ordinaria)** | **491.768** | **504.007** |
| **A-B TOTALE DIFF. TRA VALORE E COSTI DI PRODUZIONE** | **285.309 -** | **288.755 -** |
| **C) PROVENTI E ONERI FINANZIARI** | | |
| **16) Altri proventi finanz. (non da partecipaz.)** | | |
| *c) prov. finanz. da titoli (non part.) iscritti n.at.* | 1.678 | 5.132 |
| *d) proventi finanz. diversi dai precedenti* | 1.775 | 1.440 |
| **16 TOTALE Altri proventi finanz. (non da partecipaz.)** | 3.453 | 6.572 |
| **17) interessi (pass.) e oneri finanziari** | 1.141 | 1.454 |
| **15+16-17±17bis TOTALE DIFF. PROVENTI E ONERI FINANZIARI** | **2.312** | **5.118** |
| **D) RETTIFICHE DI VALORE DI ATTIVITÀ FINANZIARIE** | **0** | **0** |
| **E) PROVENTI E ONERI STRAORDINARI** | | |
| **20) Proventi** | 18 | 320 |
| **21) Oneri** | 27.603 | 85.819 |
| **20-21 TOTALE DELLE PARTITE STRAORDINARIE** | **27.585 -** | **85.499 -** |
| **A-B±C±D±E TOTALE RIS. PRIMA DELLE IMPOSTE** | **310.582 -** | **369.136 -** |
| **22) Imposte sul reddito dell' esercizio, correnti,diff** | | |
| b) Imposte differite | 94.526 - | 99.904 - |
| **22 TOTALE Imposte sul reddito dell' esercizio, correnti,dif** | **94.526 -** | **99.904 -** |
| **23) UTILE (PERDITA) DELL'ESERCIZIO** | **216.056 -** | **269.232 -** |

Prospetto di dettaglio delle voci di ricavo:
Ricavi vendite copie Euro 194.889 – ricavi pubblicità tramite concessionaria Euro 3.197 totale Euro 198.086

## BOÎTE AUX LETTRES

Une lettre sur la politique régionale actuelle

# Respecter les électeurs

Face à l'hypothèse, soutenue par la plupart, d'une présence imminente du PDL dans le gouvernement régional, quelques considérations, avant qu'il ne soit trop tard, me semblent indispensables.
Et la première considération, qui semble très évidente mais qui, au contraire, semble être tout à fait ignorée par nos Administrateurs, est le respect des choix électoraux.
En 2008, les mouvements politiques UV, Stella Alpina et Fédération Autonomiste avaient partagé un programme commun ; les trois listes électorales desdits Mouvements avaient donc un programme commun. Le succès électoral de ce programme, et par conséquent, des listes qui le proposaient, fut l'indication précise des électeurs, qui à large majorité avaient chargé leurs candidats de s'appliquer diligemment et conformément à sa réalisation.
Il est donc invraisemblable, à un moment donné, de programmer la participation au gouvernement régional de forces politiques qui, en présentant aux électeurs un programme différent, ont profité d'un vote démocratique placé dans sa juste dimension représentative.
Ce serait également une duperie pour leurs électeurs, mais pour les alliés de ces électeurs aussi, l'union d'un parti de l'actuelle majorité avec un d'opposition avec le résultat de se retrouver au gouvernement régional, sans changement de personnes, une force politique qui avait participé à la compétition électorale contre les forces politiques gagnantes.
Si cela n'est pas une duperie formidable, j'aimerais bien apprendre quel titre est appliqué par ceux qui prétendent exécuter une telle manœuvre.
Non, amis administrateurs de l'actuelle majorité régionale ; vous ne devez pas faire cela, parce que vous n'avez pas le droit de faire une manœuvre de ce genre !
Si on veut encore que les compétitions électorales représentent quelque chose de sérieux, les élus ont comme premier devoir de respecter les indications, donc la volonté des électeurs. Aux élections régionales de 2008, les indications des électeurs, en ce qui concerne les personnes chargées de gouverner la région, ont été claires, sans ambiguïtés de la sorte ; c'est donc le devoir des élus de les respecter totalement pendant toute la législature.
Si à l'occasion de futures élections, de nouveaux programmes et de nouvelles alliances sont proposées, cela sera légitime, mais ce seront les électeurs et personne d'autres qui accepteront ou repousseront d'éventuelles agrégations de façade, probablement présentée comme une nécessité contingente ou même nécessaire. Il devrait être cependant clair à tous que les choix des électeurs sont souvent très différents des calculs des exégètes de la politique, ce qui se produit presque à chaque occasion pour toutes les compétitions électorales.
Personnellement, je reste fermement convaincu que certaines unions, effectuées sans le consentement des électeurs, même si jugée de convenance par certain n'apportent, en effet, aucun profit, avec le seul résultat de provoquer de la confusion supplémentaire, ce qui provoquera au tour électoral successif un ultérieur éloignement des électeurs avec des résultats conséquents totalement inattendus.
Soyons donc cohérents face aux engagement électoraux et respectueux des indications des électeurs ! Seul celui qui est cohérent et correcte dans ce sens également, pourra prétendre et obtenir, en parfaite symbiose avec ses électeurs, la juste considération, même quand les difficultés semblent considérables et les opinions très divergentes.

**Silvio Bastrentaz**

**La section de l'Union Valdôtaine de Saint-Christophe**
a le plaisir de vous inviter à la

## FÊTE EN PLEIN AIR

qui se tiendra

**Dimanche 8 août**
**à Senin – hameau Croux**
terrain de jeux traditionnels

ouverte aux adhérents et aux sympathisants du Mouvement et à toute la population.

PROGRAMME
10h30 – Rendez-vous et vin d'honneur ;
12h30 – Déjeuner ;
Après-midi avec jeux, chants en gaieté pour tous
18h30 – Dîner.

Le prix, tout compris, est de 20 euros.

Pour retenir vos places, nous vous prions de bien vouloir contacter avant le 5 août :
Ezio Pasquettaz tél. : 335 59 15 238
Alexandre Plat tél. : 328 97 72 470
Luciano Fonte tél. : 0165 54 17 01
Sergio Cheney tél. : 348 885 08 83

*Participez nombreux !*

**Le siége Central de l'Union Valdôtaine**
organise
**du 14 au 17 octobre prochain**

## un VOYAGE EN BELGIQUE

à la découverte du Parlement Européen
et des autres particularités du pays

Frais de participation 500 euros
(y compris voyage en bus, séjour à l'hôtel et visites guidées)

Pour les réservations s'adresser aux Sièges de l'Union Valdôtaine d'Aoste ou de Pont-Saint-Martin, dernier délais le 31 août.
Les arrhes de 250 euros devront être versées jusq'au 8 octobre.
La disponibilité des places est limitée.

**Savoye mobili** • Reg. Amérique 153 • 11020 Quart (Ao) • tel. 0165765398 • info@savoyegroup.com

# Le coin du dialogue

**Hélène Impérial**

La Conférence Régionale pour l'égalité des chances a finalement fait ses premiers pas ; après la désignation de la part du monde de l'associationnisme et des partis, l'élection des membres de la part du Conseil, et finalement après l'indication des femmes présentes dans le monde des collectivités locales, la Conférence a pu tenir sa première assemblée.
Le premier acte, l'élection de la Présidente, s'est déroulé et c'est Madame Luciana Blanc Perotto, adhérente de l'Union Valdôtaine, qui a été nommée et c'est ensuite l'élection du Comité de Direction qui a eu lieu, dans lequel nous pouvons nous vanter de la présence de deux femmes de l'Union Valdôtaine, Giuliana Rosset et Valeria Sapone.
Ce nouvel organisme sera chargé de promouvoir non seulement l'égalité des chances entre hommes et femmes, mais plus en général l'égalité des chances entre les individus, contre toute forme de discrimination et de violence physique et psychologique.
Je dois avouer que j'étais un peu inquiète lors de la première assemblée car je craignais que les polémiques stériles, que la loi de constitution de la nouvelle Conférence avait déclenchées, auraient pu compromettre le déroulement des travaux ; tout au contraire un climat de bonne collaboration entre les membres s'est rapidement instauré.
Je dois souligner en particulier le rôle de médiateur que le Président du Conseil a joué lors de cette assemblée : il a tenu à souligner que toutes les femmes qui composent la nouvelle Conférence ont avant tout le devoir de porter de l'avant les instances du monde féminin tout entier au-delà des appartenances politiques.
Lors de la deuxième assemblée les membres de la Conférence ont identifié des thèmes sur lesquels à travers des groupes de travail se pencheront pendant les mois prochains : le nouveau règlement de la Conférence, des projets de formation au sujet de l'égalité des chances entre individus, des initiatives à caractère strictement culturel (Concours littéraire Donne in opera), la semaine contre la Violence contre les femmes, avec la journée du 25 novembre.
Je souhaite à ce nouvel organisme de pouvoir bien concrétiser les principes et les finalités énoncés dans la loi qui le concerne et j'invite toute femme valdôtaine à faire des suggestions et des requêtes au sujet du thème délicat de l'égalité des chances.

Approbation de la nouvelle règlementation

# Organisation de l'Administration régionale

Le Conseil de la Vallée a approuvé la nouvelle règlementation de l'organisation de l'Administration régionale et des organismes du secteur unique de la Vallée d'Aoste, qui abroge la loi régionale n°45 de 1995 et autres normes en matière de personnel, par 23 voix favorables, 7 contraires (Alpe et le Parti Démocratique) et 4 abstentions (Il Popolo della Libertà).
« *La nouvelle règlementation* – a déclaré le Conseiller régional Alberto Crétaz, rapporteur du projet de loi – *constitue l'application de l'un des points les plus importants du programme de gouvernement de la XIIIème Législature. Les objectifs peuvent être résumés de cette manière : améliorer l'organisation du travail en assurant une augmentation progressive de la qualité des prestations pour public en plaçant le citoyen au centre de l'action administrative ; obtenir des niveaux adéquats de productivité en favorisant la reconnaissance du mérite du personnel employé au sein des organismes publics régionaux à travers de nouveaux instruments pour les primer ; adapter la norme aux orientations dérivant de la norme nationale ; définir un cadre normatif à appliquer à tout le secteur des organismes publics régionaux. La disposition clarifie en outre que, dans la gestion des rapports de travail et dans les déterminations inhérentes à l'organisation des bureaux, les dirigeants, auxquels revient la gestion des ressources humaines attribuées, utiliseront les pouvoirs de l'employeur privé. De plus, les fonctions de la direction politico-administrative et de la direction administrative sont définies dans le respect du principe désormais consolidé de la séparation des domaines d'activité respectifs.* »

Parmi les nouveautés importantes : uniquement deux niveaux de direction (premier niveau et deuxième niveau) ; la prévision pour les employés de catégorie D d'être titulaires de fonctions de responsabilité et professionnalité, avec délégation partielle et temporaire de fonctions de direction ; la reconnaissance au niveau législatif des figures de Chef et Vice-chef de Cabinet, en tant que nécessaires à l'organisation de la Présidence de la Région pour le support aux fonctions présidentielles, auxquelles s'associent la figure déjà existante du Secrétaire général ; la possibilité de constituer un Bureau de presse auquel attribuer des responsables pouvant aussi être externes à l'Administration, inscrits au registre des journalistes professionnels ou des publicistes.
« *Cette intervention législative* – a poursuivi le Conseiller Alberto Crétaz –, *fruit de nombreuses années de travail complexe, a donc pour objectif de valoriser et de réaffirmer le rôle depuis toujours exercé par la Région dans la règlementation de l'organisation des bureaux et dans la règlementation du travail dépendant des organismes du secteur unique régional. A travers des critères d'organisation, de gestion et d'évaluation plus efficaces, la Législature actuelle se donne comme objectif premier d'éliminer les inefficacités et les improductivités, par le biais aussi de la valorisation des individus, dans une optique de considération de l'administration publique toujours plus au service de la collectivité et des besoins qu'elle exprime.* »
Pour le Président de la Région Augusto Rollandin « *cette réforme donnera la possibilité de travailler de la manière espérée par tous. Il s'agit en effet d'un instrument valable pour valoriser le travail au sein de l'Administration régionale, en prévoyant la possibilité de faire croître les compétences déjà existantes à l'intérieur de l'appareil et en se basant sur les objectifs fondamentaux tels que la réorganisation et la simplification de la machine administrative afin qu'elle soit toujours plus souple et flexible au service des citoyens.* »
Le Président Augusto Rollandin a ensuite rappelé que « *il s'est travaillé dès le premier jour au projet de réforme, avec des réunions à cadence presque hebdomadaire afin d'arriver à une proposition la plus possible partagée par les sujets concernés.* »

# Bulletin officiel de la Région

L'Assemblée régionale a approuvé à l'unanimité le projet de loi concernant les nouvelles dispositions pour la rédaction du Bulletin officiel de la Région autonome Vallée d'Aoste/Valle d'Aosta et pour la publication des actes de la Région et des collectivités locales (abrogation de la norme régionale n°7 de 1994).
La disposition législative se propose de réduire l'utilisation du papier dans la publication du Bulletin en prévoyant, entre autres, qu'à compter du 1er janvier 2011 ce dernier soit publié exclusivement de manière digitale sur le site institutionnel de la Région, avec des modalités qui garantissent l'authenticité et la conservation des actes publiés. Dans ces dispositions il est spécifié que « *afin de permettre un passage graduel au nouveau système informatisé et garantir à ceux qui d'habitude n'utilisent pas ces instruments, un exemplaire papier du Bulletin original de chaque numéro sera conservé par la structure régional qui s'occupe de ce dernier.* »
La Conseillère régionale Hélène Impérial, qui a été le rapporteur du projet de loi, a souligné que « *l'initiative a pour objectif d'éliminer les dépenses relativement au maintien des documents papiers, comme cela a été disposé nationalement, et s'insère dans un projet plus ample visant à la simplification des procédures administratives par le biais de l'utilisation d'instruments informatiques tels que le courrier électronique, la signature électronique, le dossier et les reçus télématiques et l'archivage des documents en format électronique, avec la réduction de l'utilisation de l'instrument papier et par conséquence des charges financières moins onéreuses dans le budget de la Région.* »

# Sentence de la Cour constitutionnelle

La Présidence du Conseil de la Vallée a pris acte, le vendredi 23 juillet dernier, de la publication de la sentence de la Cour constitutionnelle n°283/2010 par laquelle la question de légitimité constitutionnelle de l'article 2, alinéa 1, lettre r), de la loi régionale n° 20/2007, concernant les causes d'inéligibilité et d'incompatibilité avec les fonctions de Conseiller régional, a été déclarée non fondée.
La question avait été soulevée par la Cour de Cassation dans le cadre du jugement proposé contre la sentence de la Cour d'appel de Turin, qui annulait la délibération de validation de l'élection de Carlo Norbiato, déclarant l'inéligibilité aux fonctions de Conseiller régional en raison de ses fonctions de représentant d'une structure sanitaire privée conventionnée avec l'USL de la Vallée d'Aoste.
La Cour a considéré la disposition de la loi régionale n°20/2007 conforme à la Constitution, en relevant que « *le choix parmi la prévision d'une hypothèse d'inéligibilité ou, en alternative, d'une hypothèse d'incompatibilité appartient au pouvoir discrétionnaire législatif qui, dans ce cas, n'apparaît pas exercé de manière irrationnelle.* »
Le Président du Conseil de la Vallée Alberto Cerise souligne que « *la décision de la Cour a reconnu la correction du travail de l'Assemblée dans l'approbation de la loi régionale en question qui, selon la Cour Suprême, apparaît cohérente avec la norme nationale et conforme à la Constitution.* »